

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4418, RUE SAINT-DENIS**

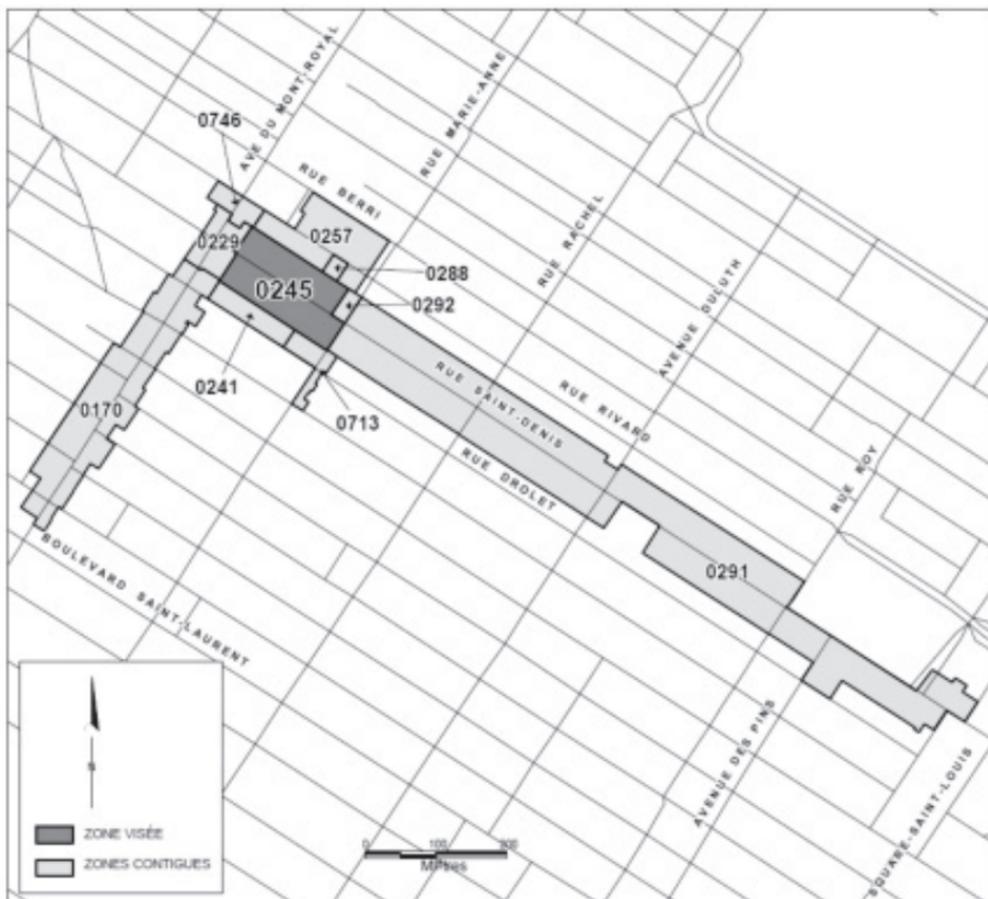
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA15 25 0316 du 6 juillet 2015, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 4418, rue Saint-Denis.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise l'autorisation d'aménager un établissement de jeux récréatifs ainsi qu'une structure de café-terrasse et une enseigne dérogatoire pour le bâtiment situé au 4418, rue Saint-Denis, et ce, en dérogation aux articles 121, 340 et 445 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 13 août 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
 M<sup>e</sup> Claude Groulx